

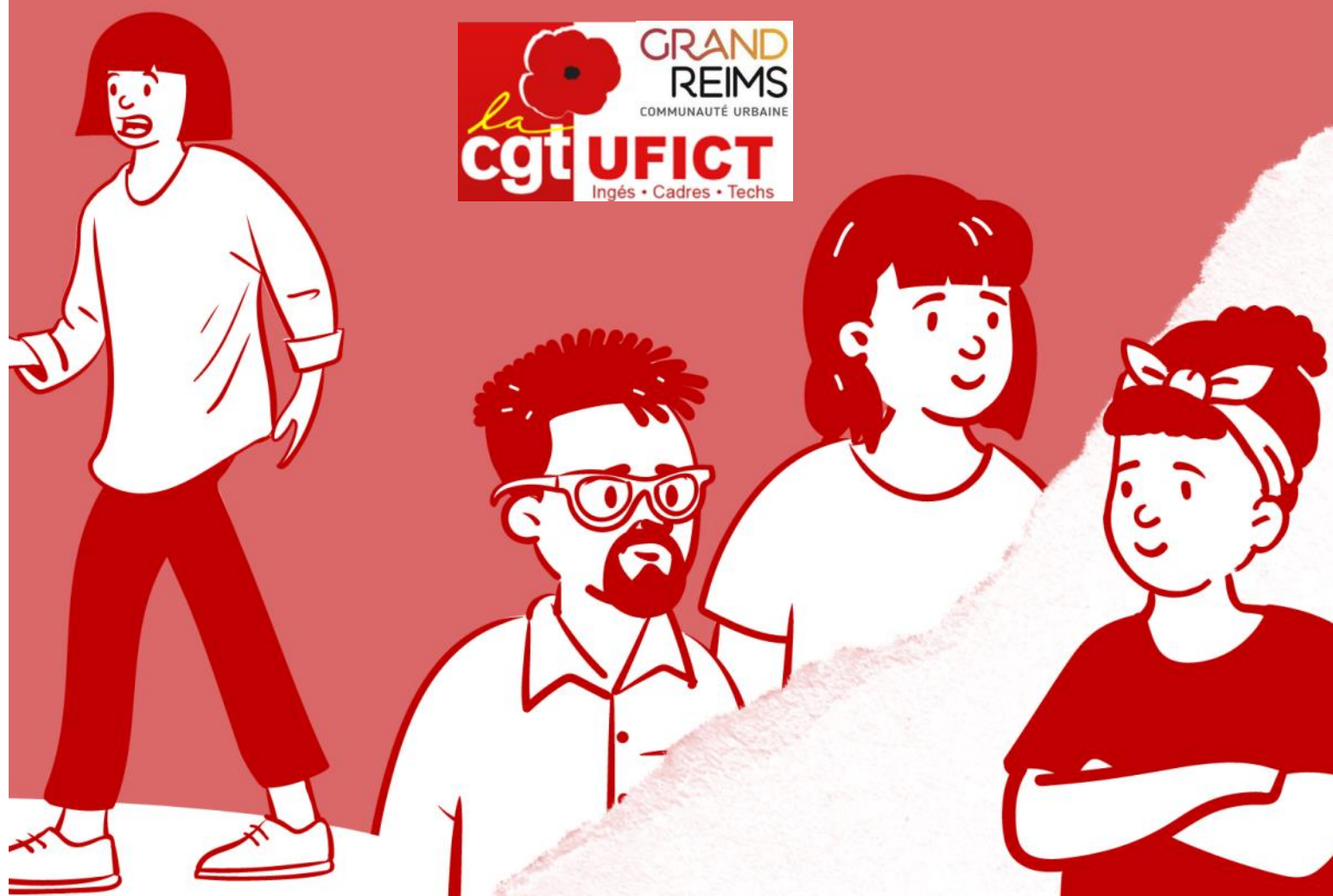
EGALITE PROFESSIONNELLE

Une lutte quotidienne

Des faits et des chiffres

L'état des lieux du Grand Reims

L'action de la CGT et de l'UFICT-CGT du Grand Reims



LE 8 MARS ET TOUT LE RESTE DE L'ANNEE

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Partout dans le monde des femmes et des hommes luttent pour gagner l'égalité, et ce combat permanent pour les droits de chacune et chacun, engage l'ensemble du monde du travail.

Dans la fonction publique territoriale (FPT), les femmes représentent 62% des effectifs et leur rémunération demeure inférieure à celle des hommes. Les femmes occupent majoritairement les emplois les plus précaires et offrant de faibles évolutions de carrière.

Les filières les plus féminisées telles que les filières sociale et médico sociale (respectivement 95,5 et 94,8% de femmes), administrative (82,6%), médico technique (80,2%) sont sous valorisées. À qualifications égales, les inégalités salariales persistent.



Dans la FPT, 67% des contractuel·les sont des femmes et les 10% de postes les moins rémunérés concernent à 70% les femmes. Pour les 29% de femmes (contre 7% des hommes) qui sont à temps non complet, non choisi, leur rémunération rime avec précarité et faible autonomie financière. Ajoutées au gel du point d'indice, ces situations les font basculer dans la pauvreté et impactent très directement leur future pension de retraite.

Dans la FPT, elles sont confrontées à une situation de violence sociale qu'elles rencontrent régulièrement au travail, dans l'espace public ou privé au travers du sexisme ordinaire et de violences sexuelles qui ne sont pas sanctionnées à la hauteur de la gravité des faits.

Pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité, la fédération CGT des Services publics à de nombreuses propositions :

- Un dégel du point d'indice et l'augmentation immédiate de 10% pour toutes et tous pour pallier la perte du pouvoir d'achat depuis 10 ans. Avec une FPT à 62% féminisée, cette augmentation serait en soi une mesure forte pour l'égalité ;
- Un budget dédié pour une revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- L'application effective de la loi « un salaire égal pour un travail de valeur égale » ;
- La résorption des emplois précaires avec un plan de titularisation massif et la création d'emplois statutaires ;
- L'abrogation de la loi Dussopt dite de transformation de la fonction publique ;
- La retraite à 60 ans et la revalorisation des pensions de retraite pour toutes et tous, notamment pour les femmes qui subissent le blocage de leur carrière et des bas salaires dans des métiers pénibles et peu reconnus.

Il est urgent de mettre en place un vrai plan d'action et des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie. Il est urgent de rétablir l'égalité pour toutes et tous. C'est dans ce sens la CGT et l'UFICT-CGT agissent au plan local, avec les 3600 agents des administrations territoriales rémoises (GR, Ville de Reims, CCAS).

DES FAITS ET DES CHIFFRES



Les femmes représentent 70% des travailleurs pauvres.

250 lits de maternité supprimés entre 2019 et 2020.

241 maternités fermées en 10 ans.

« *Les droits démocratiques des femmes, leur liberté, leur sécurité, leur épanouissement ne dépendent pas des discours. Ils dépendent des droits sociaux* ».



Antony Smith, inspecteur du travail, interpelle un employeur pour protéger des aides à domicile. Pour cet acte, il sera sanctionné !

ETAT DES LIEUX DU GRAND REIMS

- 97% des temps partiels concernent des femmes.
- 96% des temps non complets concernent des femmes (19% de l'effectif total du Grand Reims).
- 86% des promotions internes concernent des hommes.
- 75% des maladies professionnelles concernent des femmes.
- Une attachée territoriale gagne 16% de moins qu'un collègue homme du même grade, soit une différence mensuelle de 622 €, et annuelle de 8 000 €.
- Une adjointe technique gagne 26% de moins qu'un collègue homme du même grade, soit une différence mensuelle de 460 €, et annuelle de 5 980 €.

Source: Rapport Annuel sur l'égalité Femmes - Hommes 2019.

- L'augmentation du temps de travail va pénaliser principalement les femmes.

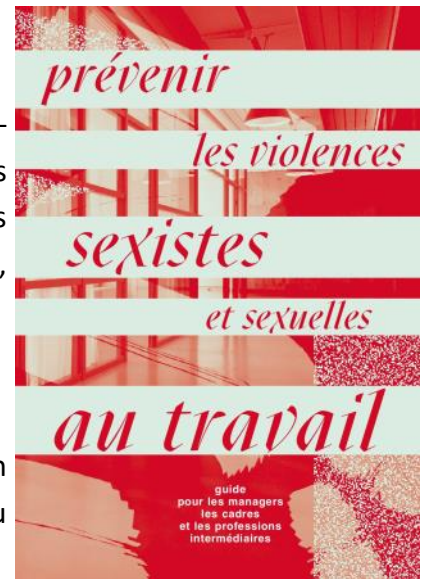


L'ACTION DE LA CGT ET DE L'UFICT-CGT DU GRAND REIMS

La CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims sont particulièrement investies sur le sujet de l'égalité professionnelle et des violences sexistes au travail.

DES DEFENSES INDIVIDUELLES

Ainsi, la CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims accompagnent-elles des collègues femmes subissant des discriminations et/ou des violences sexistes au travail. Cette action syndicale se traduit par des rencontres avec les agents pour les écouter, les soutenir, les défendre puis avec la DRH, comme le 21 février dernier.



DES OUTILS MIS A DISPOSITION

La CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims ont mis régulièrement à disposition des agents et cadres divers outils de lutte contre les discriminations et/ou des violences sexistes :

Livret CGT contre les violences sexistes : <https://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2021/10/livret-cgt-contre-les-violences-sexistes/>

Guide: Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail : <https://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2020/11/guide-prevenir-les-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail/>

Violences sexistes et sexuelles : il y a urgence à protéger les télétravailleuses : <https://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2020/12/violences-sexistes-et-sexuelles-il-y-a-urgence-a-protoger-les-teletravailleuses/>

DES PROPOSITIONS A L'EMPLOYEUR

La CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims ont fait plusieurs propositions :

- La signature d'un accord égalité femme / homme au titre de la négociation évoquée par l'article 33 de la loi FPT de 2007.
- L'organisation de séminaires sur l'égalité femme / homme avec des figures syndicales nationales et des universitaires et autour du management et de l'égalité professionnelle.
- L'organisation d'un séminaire CT/CHSCT : Avec le CNFPT : livret des bonnes pratiques, voire le CSFPT sur certains des métiers, A la demande du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, des élèves de Sciences Po ont élaboré une boîte à outils pour les collectivités désireuses de s'engager en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En associant le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).
- La création d'un axe santé au travail femmes: Maladie professionnelle des ATSEM par exemple.
- La création d'un observatoire paritaire de l'égalité professionnelle. Il rendrait compte au CHSCT une fois par an et au séminaire des cadres.
- Une candidature au label AFNOR égalité professionnelle.
- Une enquête « égalité professionnelle » auprès des 3600 agents et cadres des Administrations Territoriales Rémoises.
- Une candidature au fonds en faveur de l'égalité professionnelle géré par la Direction Générale aux Collectivités Locales (DGCL), permettant de financer les propositions de la CGT.
- **Ne pas augmenter le temps de travail, augmentation qui pèsera davantage sur les femmes.**

L'ACTION DE LA CGT ET DE L'UFICT-CGT DU GRAND REIMS



L'ACTION DE LA CGT ET DE L'UFICT-CGT DU GRAND REIMS



APPEL À TÉMOINS



Vous subissez les inégalités femmes -hommes et les discriminations ?

Témoignez !

Nous cherchons des témoignages de femmes victimes ou témoins d'inégalités (de traitement, de carrière...).

Si vous êtes concernées, vous pouvez remplir ce [formulaire](https://ugictcgt.typeform.com/8marsugict) :

Ça ne prend que 2 minutes et vos réponses seront très utiles !

Clara Courdeau (UGICT), est disponible pour vous accompagner dans cette démarche pour celles qui le souhaitent.

Pour la contacter :

presse@ugict.cgt.fr

*en lutte
pour l'égalité*
Et syndiquées



<https://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr>

ufict.cgt@grandreims.fr

